



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

CATEGORIE C

Fortement engagée dans la transition écologique, Igny agit au quotidien pour améliorer son cadre de vie et conduit des projets dynamiques en matière d'évènements et d'équipements, au service des Ignissois. Ville résidentielle de 10.000 habitants, à 20 minutes de Paris. Commune membre de la communauté d'agglomération Paris Saclay.

CADRE GENERAL

Dans le cadre d'une réorganisation de son service de Police Municipale, la commune d'Igny souhaite étoffer ses effectifs. Sous l'autorité du maire et du responsable de la Police Municipale, en lien avec l'élu délégué à la sécurité et de la directrice de l'administration générale, l'agent de surveillance de la voie publique est chargé des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, des transports, de la santé publique ou encore de l'environnement. L'ASVP assure également un rôle de prévention et de proximité avec la population

MISSIONS

- Relever par rapport les contraventions au règlements sanitaires relatifs à la voie et à la propreté des espaces publics (article L13-12-1 du Code de la santé publique)
- Constater les contraventions aux arrêtés concernant la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules dans les cours des gares (Code des transports, article L.2241-1)
- Constater les contraventions au Code de la route, concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules à l'exception de celles prévues à l'article concernant l'arrêt et le stationnement dangereux.
- En cas de flagrant délit, doit appréhender le ou les auteurs
- Surveiller les abords des écoles
- Participer à la surveillance du bon déroulement des manifestations publiques
- Procéder à toutes constatations sur la police de la publicité, enseignes et pré-enseignes (article L581-40, 7e du Code de l'environnement)
- Rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits du voisinage (article R. 571-92 du Code de l'environnement) -
- Intervenant dans les écoles pour le permis piétons et internet

MOYENS MATERIELS

Gpb, GVe, véhicule de service, cinémomètre, tenue été / hiver, menottes, Radiocommunication, CSU de 34 caméras

SAVOIRS ET COMPETENCES REQUISES

- Connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du maire
- Faire respecter le code de la route et du stationnement
- Relevé des identités et infractions
- Dresser et transmettre des procès-verbaux
- Rédaction de rapports
- Aide aux usagers et dialogue avec des populations spécifiques
- Accepter des contraintes du service
- Maîtriser l'outil informatique
- Posséder le permis B

PROFIL

- Bonne condition physique indispensable
- Disponibilité
- Qualités relationnelles et sens du service public
- Sens de la hiérarchie
- Aptitude au travail en équipe
- Aptitude à la médiation

- Ponctualité
- Autonomie
- Esprit d'initiative

CONDITIONS D'EXERCICE

- Temps complet (37h30/semaine) : 25 CA + 15 RTT
- Horaire de travail du lundi au vendredi 08h00 à 16h30 ou 9h00 à 17h30 avec pause méridienne de 1h (refonte des horaires en cours de réflexion une fois l'effectif au complet)
- 1 samedi travaillé dans le mois en heures supplémentaires payées ou récupérées et ponctuellement les dimanches lors des manifestations (rythmes de travail variables en fonction des événements et des nécessités de service)
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + complément de rémunération annuel + CIA
- Avantages : C.N.A.S, participations sur mutuelles labellisées / prévoyance et remboursement des transports en commun, restauration municipale, formation professionnelle.

Poste à pourvoir dès que possible
Candidature à envoyer à l'attention de Monsieur le Maire
à mairie@igny.fr ou Mairie d'Igny, 23 avenue de la Division Leclerc, 91430 IGNY

Pour plus d'informations, personne à contacter : Emmanuel MACHAT à emachat@igny.fr